

# Les dépouilles de l'ennemi entre hommage et outrage

Luc Capdevila  
et Danièle Voldman <sup>1</sup>

Les deux guerres mondiales ont suscité une historiographie immense. En France, avec pour emblèmes les travaux de Pierre Renouvin et d'Henri Michel, leurs aspects militaires, politiques, économiques, diplomatiques, juridiques ou démographiques ont été largement étudiés dès la fin même des conflits. Plus récemment, les historiens se sont penchés sur des domaines moins collectifs et plus anthropologiques concernés par ces drames, tels le deuil de guerre ou les formes de la violence du champ de bataille. En effet, depuis la fin de la guerre froide et les conflits émergents à la suite de l'ouverture du mur de Berlin, de nombreuses études ont cerné la spécificité des guerres de l'ère industrielle par rapport à la longue histoire des affrontements entre communautés humaines ; alors que les systèmes de communication des armées occidentales engagées dans des opérations extérieures de « *maintien de la paix* » prétendaient au « *zéro mort* ». La guerre de masse, qui suppose un engagement total des populations dans la conflagration, a-t-elle inauguré des nouveaux types de comportements ? Dans le domaine des rites funéraires, par exemple, dont l'étude permet d'approfondir la compréhension de la portée symbolique des conflits, les sentiments vis-à-vis des morts ennemis ont-ils été modifiés par les nouvelles formes de la guerre ? Ont-elles engendré une évolution du traitement des tués et des rituels avec lesquelles ils ont été – ou n'ont pas été – honorés ?

## L'élaboration d'une réglementation

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, aucune réglementation ne régissait les attitudes vis-à-vis du corps des ennemis tués durant la bataille. Pourtant, à partir des conflits meurtriers de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle – surtout ceux de Crimée et d'Italie en



L'Épatant (détail)

1 – Luc Capdevila, chercheur au Centre de Recherche Historique sur les Sociétés et les Cultures de l'Ouest européen (CHISCO/ Université-Rennes 2) et Danièle Voldman, directrice de recherche à l'Institut d'Histoire du Temps Présent (CNRS), viennent de publier un ouvrage intitulé, *Nos Morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Payot, 2002.

2 – Madame William Monod, *La Mission des femmes en temps de guerre*, Paris, Nouvelle bibliothèque des familles, typographie de Ch. Meyrueis, 1870.

3 – Henry Dunant, *Un Souvenir de Solferino*, [1863], Lausanne, L'Âge d'Homme, 1986, p. 134.

Europe et la guerre de Sécession aux États-Unis – on commença à se préoccuper des morts abandonnés<sup>2</sup>. En 1867, dans un rapport destiné aux Conférences internationales des Sociétés de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, Henry Dunant, le créateur de la Croix-Rouge, suggéra qu'on assure aux prisonniers décédés en captivité une «*tombe distincte*» permettant ainsi aux familles de retrouver leur défunt «*en tout temps*» et éventuellement d'en rapatrier le corps<sup>3</sup>. De même, lors de la conférence de Berlin de 1869, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge proposèrent que, dans la mesure du possible, les armées victorieuses assurent l'authentification des corps restés sur les champs de bataille et qu'il y ait des échanges d'informations entre belligérants. Par la suite, le manuel des lois de la guerre rédigé par Gustave Moynier – l'un des pères fondateurs du Comité international de la Croix-Rouge – adopté par l'Institut de droit international le 9 septembre 1880 à Oxford, aborda à son tour la question. L'article 19 interdisait de dépouiller et de mutiler les morts gisant sur les champs de bataille; l'article 20 énumérait les précautions à prendre pour identifier les morts ennemis avant leur inhumation, prescrivant de transmettre les indications recueillies à leur armée ou à leur gouvernement d'origine.

Ces textes marquent une première étape de réflexion sur le traitement des morts ennemis. Ayant servi de documents de référence lors de la rédaction des actes concluant les conférences de La Haye en 1899 et 1907 et celle de Genève en 1906, ils recommandaient aux belligérants de s'informer mutuellement des décès des prisonniers et de l'identité des morts adverses trouvés dans la zone sous leur contrôle. On était là dans un principe de reconnaissance de l'ennemi comme un semblable envers qui l'on avait des devoirs. Ces exhortations reçurent un début d'application en 1871 lors du traité de paix de Francfort. Considérant l'ennemi dans un esprit de réciprocité, son article 16 enjoignait aux deux gouvernements signataires d'entretenir les tombes des militaires ensevelis sur leurs territoires respectifs. Cette conquête ne fut pas remise en cause et en 1919, le traité de Versailles formula les mêmes principes dans ses articles 225 et 226.

Après la Première Guerre mondiale, la Convention de Genève de 1929 rendit chaque belligérant responsable de tous les tués restés sur le champ de bataille. Désormais, les corps devaient être recherchés, identifiés, protégés des pillages et des mauvais traitements. Plus qu'une information réciproque, il s'agissait d'une gestion commune des morts ennemis par des États adverses. Ceux-ci devaient se transmettre mutuellement les moitiés des plaques d'identité prélevées sur les cadavres qu'ils étaient tenus d'enterrer «*honorablement*». Cela impliquait l'enregistrement des tombes pour permettre à tout moment leur localisation ainsi que l'intervention obligatoire d'un médecin pour s'assurer du décès avant d'autoriser

l'inhumation. L'article 4 précisait qu'à «*cet effet et au début des hostilités, [les belligérants] organisent officiellement un service des tombes en vue de rendre possible des exhumations éventuelles et d'assurer l'identification des cadavres, quel que soit l'emplacement successif des tombes*»<sup>4</sup>. La deuxième Convention étendait les mêmes devoirs aux prisonniers et leur garantissait, en cas d'un possible décès en captivité, le droit de rédiger un testament et de le faire parvenir aux intéressés.

4 – *Les Conventions de Genève de 1929*, Genève, Siège du CICR, p. 4.

Une cinquantaine d'États avaient ratifié ces deux conventions à la veille de la Seconde Guerre mondiale, dont ses principaux futurs belligérants. Jusqu'à cette date, le droit humanitaire international ne prenait en considération que les militaires en campagne et les prisonniers de guerre. À la suite des discussions menées au cours des années 1930 et de l'expérience du second conflit mondial, ce droit fut étendu spécifiquement aux civils en 1949, puis, en 1977, à toutes les victimes impliquées dans des situations de «*conflits non internationaux*». En plus de cette extension à l'ensemble des victimes de la guerre, les conventions de 1949 ont renforcé celles de 1929 pour le traitement des cadavres. Il était désormais demandé de respecter l'identité des morts. Ainsi, l'incinération des corps ne pouvait être envisagée «*que pour d'impérieuses raisons d'hygiène ou des motifs découlant de la religion des décédés*». Les belligérants devaient enterrer les morts en assurant «*si possible [...] les rites de la religion à laquelle ils appartenaient*», et rassembler les tombes «*selon la nationalité des décédés*».

Les auteurs de ces textes espéraient ordonner des moments de violence exacerbée. Comme l'avait écrit, fataliste, Henry Dunant, ils n'aspiraient qu'à «*adoucir les horreurs de la guerre*»<sup>5</sup>. Mais cela montre comment, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les morts de la guerre, de mieux en mieux identifiés, ont reçu un traitement de plus en plus individualisé, d'abord dans l'information entre États sur les défunts, puis, comme il était dit dans la Convention de 1977, dans la manière de rendre aux cadavres, à ceux des amis comme à ceux des ennemis, «*les derniers devoirs*».

5 – Henry Dunant, *op. cit.*, p. 113.

## Honorer l'ennemi ?

Évidemment, ces règles n'ont ni toujours été suivies, ni parfaitement respectées. Chaque guerre a entraîné des accommodements voire des transgressions vis-à-vis des codes et des usages. Le cas des prisonniers de guerre, qui forment théoriquement une population protégée, permet de mesurer les écarts entre les conventions et leur mise en œuvre. Militaires, ils profitent de la considération de l'adversaire, lui aussi en uniforme, qui voit en eux un ennemi dont l'essence est commune à la sienne. Cette façon de penser l'ennemi explique le traitement particulier des officiers français capturés au

6 – François Roth, *La Guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990, p. 422-423.

cours de la guerre de 1870-1871. Certains furent autorisés à conserver leurs armes. D'autres échappèrent à la captivité en s'engageant à ne plus combattre le temps des hostilités; quelques-uns même furent déclarés prisonniers sur parole<sup>6</sup>. Ces égards se retrouvent dans les usages funéraires et sont particulièrement marqués dans les cimetières des captifs français de la guerre de 1870-1871, situés dans l'ancien territoire de l'Empire allemand. La plupart des morts y ont une sépulture. De même, des Allemands décédés en captivité pendant la Première Guerre mondiale et enterrés dans des carrés communaux français sont, pour la plupart, restés dans ces nécropoles, à la fois civiles et ennemies, tandis que les cimetières de guerre germaniques regroupant, en France, les soldats morts au feu entre 1914 et 1918 et ceux de la Seconde Guerre mondiale, étaient eux aussi soigneusement entretenus.

7 – Catalogue de l'exposition sur les crimes de la Wehrmacht, *Vernichtungskrieg Verbrechen der Wehrmacht 1941 bis 1944*, Hamburg, Hamburger, 1996, p. 131.

Cependant, sporadiques ou massifs selon les circonstances, des écarts ont éloigné les pratiques des règles tout au long des conflits. Ils furent systématiques sur le front de l'Est, pendant la Seconde Guerre mondiale, où des prisonniers militaires soviétiques furent massivement abattus par les Allemands et ensevelis pêle-mêle dans d'immenses charniers, sur les lieux mêmes des exécutions<sup>7</sup>. Évoquer des rites funéraires au moment de ces inhumations n'a plus de sens, comme paraît dérisoire la Convention de Genève de 1929, ratifiée par l'Union soviétique dès le 25 août 1931 et par l'Allemagne le 21 février 1934. En effet, le respect de l'ennemi ne vaut que pour des prisonniers de guerre considérés comme tels par le capteur. Il en va tout autrement quand le captif est exclu des codes de la guerre pour des raisons qui tiennent à la culture des belligérants, aux conditions de la capture, à l'identité supposée du captif. Nommé franc-tireur, rebelle, subversif ou terroriste, celle-ci est construite avec un imaginaire de l'ennemi qui n'est plus un semblable.

La projection dans l'avenir des rapports envisagés avec l'ennemi en posture d'adversaire est fondamentale dans le traitement de ses cadavres. Ainsi, au cours des guerres, les soins apportés aux morts de l'ennemi peuvent limiter l'exercice de la brutalité. La prise en charge des funérailles de l'adversaire, le fait de le laisser organiser ses propres pompes témoignent, simultanément, d'une interruption dans le cycle de la violence. Percevoir derrière l'ennemi celui avec qui l'on conclura une paix, accomplir des gestes exprimant le respect a de multiples sens : une fidélité à l'image de soi, une conception de l'honneur militaire, un engagement politique, un signal – promesse ou avertissement – aux opinions publiques, à l'intérieur de son propre camp, comme en direction des alliés, des neutres ou des ennemis.

Parce que la bataille n'est pas propice au recueillement, des funérailles formelles, des siens comme des adversaires, accompagnent les phases d'accalmie qui scandent toutes les guerres.





Jean Droit, *La route est repérée* – Historial de la Grande Guerre (Péronne, Somme). Cliché: Y. Medmoun



Henri de Groux, *Pourquoi* – Historial de la Grande Guerre (Péronne, Somme). Cliché: Y. Medmoun

Chaque moment où décroît la violence des combats est jalonné par des obsèques dont l'importance et la nature varient selon les circonstances : cessez-le-feu au cours des affrontements le temps d'évacuer les blessés et de relever les morts, inhumations hâtives et obsèques furtives après la bataille, consolidation des sépultures au gré des circonstances propices et normalisation des pompes dans les phases de moindre tension. Des accords sur la gestion des cimetières et sur le traitement du deuil de la parentèle, expérimentés au cours de ces phases d'apaisement, ont été prolongés dans les traités de paix, puis lors de la reprise des relations diplomatiques au lendemain des conflits.

Les exemples fourmillent de ces périodes de moindre tension au cours desquelles les funérailles de l'adversaire rompent temporairement les violences du cycle guerrier. Dans l'hiver 1941-1942, les soldats français tombés lors de la campagne de France furent exhumés des tombes de fortune creusées au cours de la débâcle de juin 1940 dans la zone désormais interdite, pour être inhumés dans les carrés communaux du nord de la France, par des prisonniers de guerre et des civils, avec l'autorisation des forces d'occupation. Ce respect du corps de l'adversaire, traité comme un semblable, n'empêchait pas, simultanément des conduites plus brutales.

## *S'emparer du cadavre de l'adversaire*

Si l'utilisation des cadavres est contraire aux coutumes de la guerre codifiées dans le droit international depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle fait partie des mœurs et des pratiques des combattants en opération. L'instrumentalisation fantasmée du corps ennemi commence, du reste, en temps de paix, quand montent les périls, atteignant sa puissance durant le conflit. De ce point de vue une évolution nette parcourt le siècle.

Jusqu'à la fin de la guerre de 1914-1918, la violence donnée était encore légitimement montrée. Des journaux à grand tirage consacraient des rubriques à des photographies réalistes de restes humains – amis et ennemis – détruits par les engins de guerre : brûlures, ossements, morceaux de corps, dépouilles démantelées, troncs démembrés, cadavres exprimant la souffrance des derniers instants. On pouvait encore en 1914-1918 mobiliser les populations de l'arrière en valorisant les conséquences funestes de l'assaut. Néanmoins, même à cette époque, les images de la mort donnée et de la mort reçue étaient peu fréquentes dans la presse autorisée. Une tendance au déni de la mort visuelle pour mobiliser dans les temps de guerre s'était déjà amorcée au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ce mouvement s'est accentué au fil des conflits suivants, la mort donnée s'évanouissant au profit de la mort reçue au cours de la

Seconde Guerre mondiale. Quant à la mort tout court, elle a eu tendance à s'estomper des champs de bataille médiatisés aux alentours des années 1980-1990. Au cours de la Guerre du Golfe en 1991, les systèmes d'information contrôlés par les armées occidentales alimentaient les équipes de presse avec des images d'où avait été éliminée toute référence à la mise à mort de l'adversaire.

Ces variations des imaginaires de guerre pendant les conflits suivent la dynamique des sensibilités contemporaines du déni de la mort, affirmé surtout aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, et du rapport ambivalent – aspiration/rejet – avec la violence militaire. Il en va différemment pour les individus dont l'expérience directe du combat les amène à cohabiter de manière prolongée avec les cadavres et à nouer des liens quotidiens avec la mort. Les combattants ont ainsi leurs propres pratiques sur les champs de bataille.

Symboliques, les mutilations rituelles de cadavres marquent la volonté du vainqueur de rapporter un trophée signe de sa bravoure, de prendre la force du vaincu, d'en prolonger les souffrances dans l'au-delà de la vie<sup>8</sup>. Dans l'Antiquité, on appelait trophée la dépouille de l'ennemi : son corps et sa cuirasse ; la photographie en est devenue la forme moderne. Depuis que les soldats peuvent se munir de petits appareils photographiques (au moins depuis la guerre de 1914-1918), nombreux sont ceux qui fixent sur le papier l'image des cadavres ennemis ; conservant ces représentations de la mort donnée, ils les montrent à qui veut bien les suivre dans le récit de leurs exploits guerriers. Ici, l'image photographique ne vaut pas pour témoigner des horreurs de la guerre, mais pour affirmer la victoire et comme preuve de virilité. Michael Herr décrit ces pratiques pendant la guerre du Viêt-nam. «*Les photos étaient dans un petit classeur en simili, et on pouvait voir à l'attitude du Marine debout près de nous et qui souriait d'avance à mesure que nous tournions les pages plastifiées, que c'était un de ses objets favoris. [...] Il y avait des centaines de ces albums au Viêt-nam, des milliers, et on aurait dit qu'ils contenaient tous les mêmes images [...]; la photo de tête coupée, la tête souvent posée sur la poitrine du mort ou présentée par un Marine souriant, ou une série de têtes alignées avec une cigarette allumée dans chaque bouche, les yeux ouverts.* »<sup>9</sup>

Relevant du simple vandalisme ou ayant une portée plus profonde, ces pratiques se concentrent souvent sur les zones sensibles et symboliques du corps, ses aspérités et ses orifices. Le pillage des cadavres entraînant des mutilations comme l'arrachage des dents en or ou l'amputation de doigts porteurs de bagues ainsi que la découpe d'un morceau de corps pour en faire un trophée sont restées des pratiques courantes au XX<sup>ème</sup> siècle. L'essorissement de la dépouille ennemie n'est pas une exception. Léon Bloy en fait mention dans l'évocation de son expérience de franc-tireur en 1870-1871<sup>10</sup>. Des soldats nord-américains au Viêt-nam et soviétiques en

8 – Lawrence Keeley, *Les Guerres préhistoriques*, Monaco, Éditions du Rocher, 2002 [1996 pour la première édition états-unienne].

9 – Michael Herr, *Putain de mort*, [Dispatches, Alfred A. Knopf Inc., 1968], Paris, Éditions de l'Olivier, 1996, p. 199-200.

10 – Léon Bloy, *Sueur de sang (1870-1871)*, Paris, Georges Crès et Cie, 1914, p. 25-34.



«La botte explosive»,  
«Voilà un boche qui a rendu  
sa vilaine âme, sans avoir compris  
ce qui lui était arrivé»,  
*L'Épatant*, n° 391, 13 janvier 1916

11 – Joshua S. Goldstein,  
*War and Gender. How Gender  
Shapes the War System and Vice  
Versa*, Cambridge, Cambridge  
University Press, 2001, p. 367.

Afghanistan en parlent tout autant, comme est attestée la recherche de barbes de talibans, découpées à même le visage, lors des combats pour la prise de Kaboul en 2001. Trancher les têtes, couper les membres, crever les yeux, détruire le visage, tout simplement frapper du pied le cadavre encore à terre ou uriner dans sa bouche, afin d'outrager l'ennemi mort et intimider les survivants, sont des gestes ordinaires en temps de guerre et qui dépassent largement notre sphère.

Les mutilations sexuelles (émasculatation, empalement) relèvent de rituels d'affirmation de la victoire du guerrier, déniaient au vaincu son humanité virile. Elles sont à la fois un acharnement humiliant sur un cadavre qui est encore un peu chez les vivants, une négation de sa personne et une façon de s'approprier sa puissance. À la suite du sac de Nankin, en 1937, des cas de castration ont été dénoncés. Citant Iris Chang, Joshua S. Goldstein rapporte que des Japonais auraient consommé des pénis chinois pour accroître leur virilité<sup>11</sup>. De même, pendant la guerre civile espagnole, dans les deux camps, il arrivait que l'on procédât à la castration des cadavres de l'autre bord. Les troupes marocaines de Franco se livraient souvent à cette opération rituelle ; mais les officiers putschistes, rebutés par ces pratiques, préféraient faire découvrir les parties sexuelles des Rouges morts avant de les jeter dans les fosses pour offenser leur virilité. Les combattants plongés sous le feu, dans un contexte clos de très forte agression, développent des pratiques archaïques d'attaque. Ils reproduisent des rituels de chasseurs et de guerriers qui, dans l'instant, répondent au déni de leur propre mort par une négation d'humanité de l'adversaire à terre.

Il est des moments paroxysmiques dans les guerres, où l'agression sur les vivants a pour prolongement l'acharnement sur les morts. C'est le cas en particulier des périodes de forte tension entre belligérants, les moments précis d'agression, les phases d'invasion, les phases de repli, les périodes de répression au cours desquelles les cadavres ennemis sont utilisés comme une arme pour terroriser l'adversaire tout en lui déniait son humanité.

Des mises en scène macabres à partir des dépouilles de civils, préalablement suppliciés, ont été rapportées pour les fronts de l'Est européen au cours des deux guerres. En France, la haine et la peur du franc-tireur ont influé sur les comportements de l'armée allemande, en août 1914 dans la phase d'invasion, comme à la fin de l'Occupation trente ans plus tard. À la veille du débarquement de Normandie, alors que les actions de la Résistance militaire devenaient de plus en plus visibles, des consignes furent données au sein de l'armée d'occupation pour accélérer la répression à l'encontre des partisans. En février 1944, une circulaire du *Militärbefehlshaber in Frankreich* ordonna de tirer sur les «terroristes».



Des officiers allemands ont affirmé au lendemain de la guerre, au moment des enquêtes sur les crimes de guerre, avoir reçu l'ordre secret, aux alentours de juin 1944, de rendre les corps méconnaissables et de dissimuler l'emplacement des fosses, après avoir fait condamner à mort des partisans par une cour martiale<sup>12</sup>. À la même époque, les services de la police allemande à Paris, relayés par l'administration de la préfecture de police, faisaient incinérer au Père-Lachaise les corps des opposants abattus dont l'identité devait rester secrète.

Mais tout ennemi ne se ressemble pas. L'armée française, par exemple, a modifié ses pratiques en changeant d'adversaire et de théâtre d'opérations. En 1925-1926, des officiers qui avaient fait la guerre des tranchées et enterré dignement les Allemands tombés sous leur feu, ordonnèrent, lorsqu'ils commandèrent le corps expéditionnaire en Syrie contre les Druzes insurgés, d'exhiber les cadavres pendant plusieurs jours avant de les faire incinérer. De même, les exécutions publiques et l'exposition des rebelles morts ont été une méthode de répression courante pendant la guerre d'Algérie.

12 – Affaire Groenwold Karl (14 avril 1945), Procès-verbal de la police judiciaire à Rennes, crimes de guerre ennemis, enquête du 10 août 1945, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Service régional de la police judiciaire, 1045 W 4 n° 19, cité dans Sébastien Louezel, Julien Louyer et Mickaël Perrin, *Les Crimes de guerre en Bretagne sous l'Occupation (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, CRHISCO-Rennes 2, 2002.



Lobel Riche, *Le cisailleur*  
Historial de la Grande Guerre  
(Péronne, Somme)  
Cliché: Y. Medmoun

On peut néanmoins considérer que sous l'influence de la réglementation internationale, le traitement du cadavre de l'ennemi et les usages nationaux entre amis ont évolué vers des normes de plus en plus policées. En revanche, dans la sphère des comportements transgressifs, certaines formes d'organisation sociale ainsi que des contextes idéologiques et guerriers ont amené des groupes à vouloir la destruction d'un adversaire jusqu'à l'anéantissement de ses morts, et à l'organiser.

## *S'acharner sur les morts pour mieux les tuer*

Les pratiques transgressives à l'encontre des morts ennemis sont en grande partie fonction de la perception de l'adversaire, diabolisé, déshumanisé, animalisé, voire féminisé. Tout belligérant en situation d'attaque se fonde sur un système de représentations construit pour comprendre son rapport au monde et son altérité, qui l'autorise à éliminer un concurrent identifié, système complexe d'images ambivalentes à partir desquelles s'ajustent en permanence les perceptions de l'Étranger. Car, si les dynamiques de conflit reposent sur les jeux de haine entre adversaires, il faut compter avec les renversements d'alliances et avec le fait que les guerres, aussi, permettent aux peuples de se rencontrer.

Dans le contexte de l'après-1870, les aspirations patriotiques pouvaient amener à imaginer des scènes d'anthropophagie, comme le fit Léon Bloy avec délectation dans *Sueur de sang* (paru pour la première fois en feuilleton en 1893). Et la distance était tenue entre l'image de l'ennemi ancestral d'avant la guerre de 1914-1918



Peter Turnley,  
*Port-au-Prince,*  
*Haïti, 1994*

et celle du barbare capable de toutes les atrocités au début du conflit. L'humanisation des camarades de misère dans les tranchées amena à une perception plus réaliste, moins outrancière, des Allemands dans l'entre-deux-guerres. De même, aux États-Unis, les services de propagande accomplirent pendant la Seconde Guerre mondiale un travail de persuasion, en particulier grâce aux studios hollywoodiens de la Warner Bros, pour propager une image positive des Russes communistes compatible avec la Grande Alliance, puis pour inverser ces stéréotypes, avec les mêmes procédés, dans la période maccarthyste. Le processus fut identique avec les clichés nationaux produits par les Français sur leur voisin allemand avant la construction européenne.

Cet ajustement continu des perceptions de l'Autre, cette oscillation constante des représentations entre le stéréotype de l'infra-humain et celui du semblable, génèrent une grande instabilité en temps de guerre dans la manière de traiter les cadavres ennemis, depuis les gestes de l'hommage jusqu'à ceux de la profanation.

Sur ce point, il faut dissocier les pressions à l'encontre des vivants passant par une mise en scène de leurs morts, des systèmes totalitaires mettant en œuvre la destruction de l'adversaire. Dans la première situation, les dépouilles ne sont que des instruments auxiliaires de l'agression contre les vivants, l'agresseur manifestant souvent d'ailleurs un minimum de respect dans le traitement proprement dit de ces cadavres. Dans la deuxième situation, les morts forment l'un des éléments d'une politique d'anéantissement. La volonté d'exterminer l'adversaire amène à détruire une population identifiée dans sa totalité généalogique, c'est-à-dire l'ensemble des générations vivantes des deux sexes, la descendance à venir et les morts eux-mêmes, mémoire du groupe et de son agression.

L'hésitation des belligérants entre laisser faire et répression par les morts fut courante tout au long de la Seconde Guerre mondiale. En septembre 1939, au moment de l'invasion, les Allemands interdirent les rassemblements pour obsèques en Pologne. Le dossier établi par le Centre d'information du gouvernement polonais en exil rapporte que, le 11 septembre 1939, à Karwina, en Silésie, à la suite de l'assassinat du docteur Olszak, le président du comité paroissial, les Allemands interdirent aux villageois de sonner les cloches et de participer à l'enterrement. «*La foule qui malgré cela s'était amassée le long de la route, dans les fossés, pour rendre un dernier hommage à son bienfaiteur, ne fût-ce que par une prière silencieuse, fut dispersée à coup de crosse.* »<sup>13</sup> Pourtant, des enterrements moins publics étaient autorisés au même moment. Ce même rapport signale le cas d'un civil polonais selon lequel un officier allemand, en réponse à sa demande, aurait exhumé en octobre son épouse d'une fosse commune pour lui permettre de l'enterrer dans une tombe individuelle. Certes, en octobre, on se trouvait déjà dans une phase d'apaisement interne au cycle guerrier, mais cet épisode montre que l'autorité

13 – *L'Invasion allemande en Pologne. Documents, témoignages authentifiés et photographies, recueillis par le Centre d'information et de documentation du gouvernement polonais*, Paris, Flammarion, 1940, p. 47.

allemande disposait, au minimum, de traces de l'identité et de l'emplacement de l'inhumée. À Varsovie, ce furent également les Allemands qui dirigèrent les travaux d'exhumation des victimes du bombardement de septembre, placées dans des sépultures provisoires un peu partout dans la cité ; les corps exhumés étaient regroupés dans des cimetières en périphérie de la ville.

Le traitement des cadavres des résistants français par les forces d'occupation allemande entre 1940 et 1944 a connu des variations semblables, bien qu'initialement la Wehrmacht ne souhaitait pas appliquer la «*méthode polonaise*» en Europe occidentale<sup>14</sup>. Selon les circonstances, les corps des partisans ont été rendus à leurs familles ou à l'autorité française, enterrés anonymement la nuit dans les cimetières, incinérés dès la sortie des locaux de la police pour empêcher l'identification, exposés pour terroriser la population, ensevelis dans des fosses clandestines<sup>15</sup>. La force acquise par la Résistance et l'affrontement avec les troupes d'occupation expliquent, en grande partie, une évolution vers des attitudes toujours plus brutales de la part des Allemands à l'égard des corps des résistants. D'autant qu'ils ne les considéraient pas comme relevant du code d'honneur réservé aux combattants en uniforme.

Néanmoins, l'identification des restes humains pour de véritables funérailles fut possible à la Libération grâce à ceux qui, à tous les moments du processus de traitement des morts, avaient pris des dispositions pour en garder le souvenir. À Paris, des policiers s'arrangèrent pour mettre des indices personnalisés sur les registres des cimetières<sup>16</sup>. D'une manière ou d'une autre, il existait une mémoire de l'identité des suppliciés enfouis dans ces fosses, soit parce que l'autorité allemande communiquait la liste des morts à la police française, soit parce que la société locale et le groupe résistant savaient qui avait disparu à tel moment à tel endroit.

Les autorités coloniales et le corps expéditionnaire français en Algérie ont eu le même éventail de pratiques vis-à-vis des nationalistes algériens. Les comportements des colons et des autorités, comme les pratiques organisées par l'armée, relèvent d'abord du fait colonial. Au lendemain des massacres qui suivirent le soulèvement nationaliste dans le nord du Constantinois en mai 1945, les corps des indigènes de la région de Guelma avaient, dans un premier temps, été ensevelis en hâte dans des charniers. Avec les chaleurs estivales, les milices paramilitaires et les gendarmes ordonnèrent d'exhumer les restes humains et les firent incinérer dans un four à chaux par des prisonniers de guerre italiens<sup>17</sup>.

Pendant la guerre proprement dite, la responsabilité d'exposer les cadavres et d'accélérer les procédures judiciaires afin de reprendre l'initiative dans l'affrontement psychologique entre l'armée française et l'Armée de libération nationale (ALN) incombait aux officiers du corps expéditionnaire<sup>18</sup>. En 1959, en réponse à des attentats

14 – Ahlrich Meyer, *L'Occupation allemande en France*, Toulouse, Privat, 2002 [2000 pour la première édition allemande].

15 – Rapport concernant des cadavres incinérés au four crématoire du cimetière du Père-Lachaise sur instruction des autorités d'occupation, Archives de la préfecture de police de Paris, BN 1804.

16 – Dossier exhumation, décembre 1945-mars 1946, Archives de la préfecture de police de Paris, BA 1821.

17 – Jean-Louis Planche, «La répression civile du soulèvement nord-constantinois, mai-juin 1945», in Anne-Marie Pathé et Daniel Lefeuvre (coordonné par), *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 2000, p. 112-114.

18 – Raphaëlle Branche, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001, p. 283.



commis par des Algériens, l'armée fit exhiber sur la voie publique les corps des auteurs présumés du forfait, qu'elle venait d'arrêter. Afin de bien montrer aux passants comment ils avaient été mis à mort, leurs blessures n'étaient pas masquées. Bien que le lieutenant-colonel Argoud eût été le précurseur de ces méthodes dans la région d'Alger au début de 1957, en organisant des exécutions publiques, il ne faisait que répéter ce qui se pratiquait dans tout l'Empire depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. En juillet 1892, le capitaine Jacquot notait dans son journal comment les cadavres des indigènes étaient manipulés, abandonnés puis brûlés, pour terroriser la population lors de la campagne menée par la Légion au Dahomey<sup>19</sup>. Andrée Viollis évoque des faits similaires lors des répressions de 1931 au Tonkin<sup>20</sup>.

Ainsi, en Algérie comme auparavant dans la France occupée, les morts ennemis étaient d'abord un instrument de répression contre un adversaire méprisé, mais avec lequel on envisageait, au moins de manière sélective et à terme, de coexister. Il y avait dans toutes ces pratiques de terreur autant de gestes hérités des guerres antérieures que d'innovations issues de la conjoncture, sans que des dispositifs de terreur incluant les morts n'aient été théorisés ou véritablement organisés.

Les agressions perpétrées par certaines dictatures militaires du Cône sud dans les années 1970 à l'encontre des vivants à travers leurs morts présentent une situation intermédiaire entre les gestes de la répression et ceux d'une méthode de destruction complète de l'adversaire. Au sein des forces armées à l'origine des coups d'État du 11 septembre 1973 au Chili et du 24 mars 1976 en Argentine des courants aspiraient à l'anéantissement d'un adversaire diabolisé, appelé « *cancer communiste* » au Chili, agent de la « *subversion* » en Argentine. Cette culture de l'ennemi de l'intérieur impliquait l'élimination physique des groupes rendus responsables du déclin de leur pays, élimination allant de la neutralisation politique à l'exécution, en passant par l'exil.

## *Anéantir les morts, atteindre les vivants*

L'atteinte aux vivants à travers leurs morts fut une des caractéristiques des mises en scène de la terreur orchestrées par les acteurs de la répression. Au Chili, l'organisation de la terreur fut opérée en deux temps. Dans la phase immédiate du coup d'État en septembre 1973, la Junte mit en représentation la brutalité afin de montrer à l'adversaire qu'il n'y aurait ni négociation, ni réconciliation, mais une victoire totale. C'était le moment où les stades étaient transformés en camp de détention, où de brutales arrestations de masse étaient opérées sur la voie publique, mais aussi le moment où les exécutions sommaires avaient lieu dans la rue, où les cadavres

19 – Capitaine Jacquot, *Mon journal de marche au Dahomey, 1892-1893*, 20-21 juillet 1892, manuscrit, cité dans Douglas Porch, *La Légion étrangère, 1831-1962*, Paris, Fayard, 1994, p. 314.

20 – Andrée Viollis, *Indochine SOS*, Paris, Gallimard, 1935, p. 69.



21 – Alain Joxe, *Le Chili sous Allende*, Paris, Gallimard, 1974, p. 238.

22 – En 1991, la Commission Vérité et Réconciliation avait répertorié 3 178 meurtres dont 1 196 disparus pour la période 1973-1990.

23 – Antonia Garcia Castro, «*Où sont-ils ?* » *Comprendre une intrigue. La permanence des disparus dans le champ politique chilien : enjeux mémoriels, enjeux de pouvoir (1973-2000)*, thèse de sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2001.

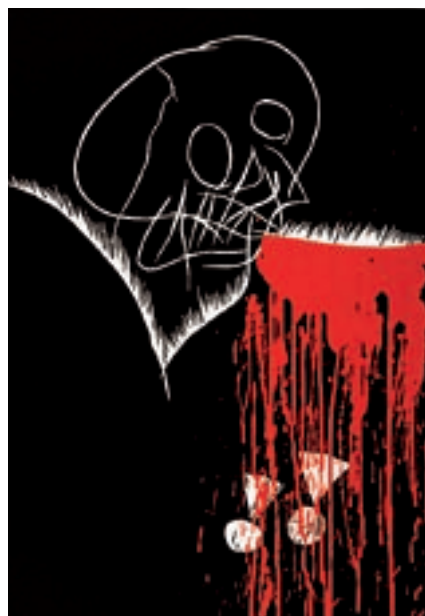
24 – La Dirección de Inteligencia Nacional (DINA), c'est-à-dire les services de renseignements, a été mise en place en 1974 et fut chargée de la répression politique jusqu'en 1977, date de sa réorganisation.

25 – Antonia Garcia Castro, *op. cit.*, p. 51.

étaient jetés dans les rivières et laissés échoués sur la rive. Cette répression volontairement théâtralisée réussit à laisser imaginer une férocité supérieure à la réalité. Aux 50 000 morts annoncés par l'opposition au lendemain du coup d'État<sup>21</sup>, les différentes enquêtes menées par la Commission nationale de réparation et de réconciliation (CNRR) opposaient en 1996, un peu plus de 4 000 victimes directes du coup d'État<sup>22</sup>. Il en fut de même pour les disparitions d'opposants. Des chiffres élevés ont circulé, 11 000 disparus par exemple. Aujourd'hui, la CNRR et les familles s'accordent autour d'une liste de 1 198 «*disparus forcés*»<sup>23</sup>. À cette première phase démonstrative, en effet, succéda une deuxième période de répression dont les méthodes sophistiquées conduisaient au renforcement de l'intériorisation par les opposants de leur vulnérabilité. Entre 1974 et 1977, la DINA organisa les disparitions en un système de terreur et de démobilisation de l'adversaire<sup>24</sup>. L'orchestration de la dissimulation des cadavres visait des opposants spécifiques, en particulier des cadres des organisations politiques d'extrême gauche et ceux de la gauche de l'Unité populaire, tout en mettant en scène des réapparitions souvent factices. Ont ressurgi des corps mutilés, carbonisés. Le plus souvent, c'était bien ceux des personnes assassinées. Parfois, la police utilisait les corps de vagabonds ou d'inconnus. La réapparition était alors un leurre, suscitant de faux espoirs. Quant aux cadavres eux-mêmes, certains ont été enterrés sans croix, ou dans des tombes anonymes avec la mention «*NN*», en latin *nomen nescio*, sans nom, d'autres ont été jetés à la mer, quelques-uns furent incinérés<sup>25</sup>. À ce jour, 85% des corps des disparus n'ont pas été retrouvés.



Murtic, *Viva la muerte*, Europa press, Zagreb, 2000



Murtic, *Viva la muerte*, Europa press, Zagreb, 2000



Les dissimulations de corps furent beaucoup plus nombreuses en Argentine. Là aussi, ils furent jetés dans l'océan, coulés au fond d'un lac, ensevelis anonymement dans des sépultures marquées «NN», ou dans des fosses. Si la Commission nationale sur les disparus (CONADEP) a reconnu à ce jour 8960 cas de «*disparition forcée*», les familles des victimes en annoncent plus de 30 000<sup>26</sup>. À la différence du Chili et des méthodes sophistiquées de la DINA, les disparitions en Argentine relevèrent davantage d'une stratégie répressive mal contrôlée par le centre qui, tout en voulant terroriser les opposants à l'intérieur, cherchait à réduire les pressions internationales, exprimées principalement à cette date à travers la nouvelle

Murtic,  
*Viva la muerte*,  
Europa press,  
Zagreb, 2000

26 – Nunca Mas, rapport de la  
CONADEP, en ligne sur Internet  
([www.desaparecidos.org/arg/conadep/nuncamas](http://www.desaparecidos.org/arg/conadep/nuncamas)).

diplomatie de promotion des droits de l'homme impulsée dans la région par l'administration Carter.

Il y eut pourtant, chez les militaires argentins, des formes larvées de destruction totalitaire de l'adversaire. À la dissimulation presque systématique des cadavres répondait la disparition des enfants nés en prison d'une «*mère subversive*». En organisant la captation systématique de ces enfants et en leur déniaient leur filiation biologique, les agents de la dictature cherchaient à tarir la descendance du groupe ennemi. Les nouveaux-nés ont été confiés à des familles censées être politiquement sûres. Le but explicite de ces enlèvements était l'anéantissement total du groupe des opposants, dans sa chair, dans ses ressorts de mémoire, dans sa descendance : des parents disparus, sans corps ni tombes, des enfants porteurs d'une identité exogène. Les militaires reproduisaient ici des pratiques que les colons et les créoles avaient exercées à l'égard des premiers occupants de la région. Lorsqu'ils massacraient des groupes amérindiens, ils recueillaient les enfants en bas âge et les élevaient comme des petits blancs. Ces pratiques étaient encore attestées au Paraguay dans les années trente.

«*NN*», *nomen nescio*, *Nacht und Nebel* (nuit et brouillard<sup>27</sup>), il existe une résonance, dans ces initiales, entre les disparitions commises par les nazis, celles qui se produisirent pendant les guerres de décolonisation et celles qui hantèrent le Cône Sud dans les années 1970<sup>28</sup>. À travers les colonies d'exilés qui ont peuplé ces régions, depuis les réfugiés du III<sup>ème</sup> Reich, nombreux dans le piémont andin, jusqu'aux membres de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) qui participèrent aux escadrons de la mort argentins, les courants les plus durs parmi les militaires au pouvoir ont intégré, au moins en partie, les expériences successives de leurs prédécesseurs européens. Augusto Pinochet était un lecteur attentif de la revue militaire nazie *Ejercito-Marina-Aviacion* à la fin des années 1930 et pendant la Seconde Guerre mondiale<sup>29</sup>. Quant aux militaires argentins, ils revendiquent avoir été largement inspirés par les techniques de répression employées par l'armée française en Algérie.

Ainsi s'établit la filiation avec les régimes qui avaient expérimenté, dans les années 1930 et 1940, des systèmes de destruction totale de l'adversaire.

Pendant la guerre civile espagnole, les franquistes développèrent une véritable culture de la mort. La régénération de la nation passait à leurs yeux par l'extermination des «*Rouges*», massacrés pour l'expiation des péchés de l'Espagne. En fait, les franquistes transféraient au pays des techniques de combat pratiquées au Maroc. Les «*Africains*», comme ils se désignaient, à l'image d'autres troupes coloniales, réprimaient les Marocains par le massacre et par l'exhibition des cadavres, notamment des têtes des suppliciés. Mais, ce qui était auparavant une technique de combat devint un

27 – Décret du 7 décembre 1941 pris par Hitler précisant qu'aucune explication ne devait être donnée sur les personnes arrêtées et qu'aucun contact entre elles et l'extérieur ne devait être autorisé.

28 – Antonia Garcia Castro, *op. cit.*, p. 8.

29 – Victor Farias, *Los Nazis en Chile*, Barcelona, Seix Baral, 2000, p. 409.



Murtic, *Viva la muerte*, Europa press, Zagreb, 2000

projet politique. Franco lui-même proclama sa volonté de faire disparaître la moitié de l'Espagne, et le général Gonzalo Queipo de Llano définit l'action du movimiento comme une «*guerre d'extermination*» à l'encontre des «*marxistes*». La répression des républicains par les forces franquistes passait aussi par la mise en scène des massacres, notamment dans la phase d'assaut, au cours de l'été et de l'automne 1936 : exécutions de masse, dans la rue et dans les cimetières, abandon momentané des cadavres sur la voie publique et le long des routes. À Séville, dans les moments les plus durs de la répression, des dizaines, voire des centaines, de corps furent laissés dans les rues, abandonnés là où ils étaient tombés, tout juste poussés et entassés le long des murs pour permettre aux véhicules militaires de circuler. Ils furent ensuite enfouis dans des fosses communes, élément caractéristique du paysage espagnol à mesure qu'avançaient les nationalistes<sup>30</sup>.

30 – Michael Richards, *Un Tiempo de silencio. La guerra civil y la cultura de la represión en la España de Franco, 1936-1945*, Barcelona, Crítica, 1999.

Dans les zones restées sous le contrôle des républicains, des miliciens aussi organisèrent des assassinats de masse et des rituels macabres : profanation de sépultures, exposition de cadavres, mises en scènes morbides avec animalisation et dérision des dépouilles. Mais ces pratiques ne répondaient pas à un projet politique précis et organisé. Elles ont été, du reste, condamnées et réprimées par les autorités civiles et militaires républicaines, par la direction et les cadres du Parti communiste espagnol, ainsi que par les instances dirigeantes des anarchistes de la Fédération anarchiste ibérique (FAI) et de la Confédération nationale du travail (CNT)<sup>31</sup>. Massacres et mises en scènes restèrent circonscrites à des ennemis considérés comme spécifiques (notables, ecclésiastiques, putschistes, etc.). Ils se sont produits pour l'essentiel dans la période de contre-attaque qui faisait suite au coup d'État militaire du 17 juillet 1936 : 90% des assassinats ont été perpétrés au cours du second semestre 1936<sup>32</sup>.

Du côté franquiste, l'aspiration à l'extermination de l'adversaire vivant eut pour prolongement la disparition des morts. Au début de la guerre civile, des consignes furent données en Galice et dans les Asturies aux autorités pour qu'elles n'enregistrent pas les morts de la répression. Les familles ne recevaient pas de certificat de décès. En Andalousie, ce fut seulement à partir de février 1937 que l'on enregistra les morts dans les registres d'état civil quand la répression commençait à prendre des formes légales avec la mise en place des conseils de guerre. La persécution des vivants à travers les morts se poursuivit tardivement. À Cordoue, en 1939, la sœur d'un communiste qui, torturé, s'était suicidé, fut arrêtée pour s'être vêtue de noir en signe de deuil. Elle fut tondu et forcée à boire de l'huile de ricin. Beaucoup souffrirent de châtiments analogues<sup>33</sup>. L'utilisation des morts faisait partie du dispositif de terreur pensé par les insurgés franquistes.

Les viols des républicaines étaient aussi pensés par la hiérarchie militaire comme un moyen de forcer les rouges à donner naissance à des petits fascistes<sup>34</sup>. Dans ce même état d'esprit, les phalangistes tondirent ou forcèrent à boire de l'huile de ricin des mères, simplement parce qu'elles avaient mis au monde de la «*vermine rouge*»<sup>35</sup>. Parallèlement au projet d'abattre l'adversaire mâle, les franquistes et l'extrême-droite espagnole caressèrent l'espoir d'éliminer, par le viol ou la purge des républicaines, ce qui semblait antinomique et inconciliable avec leur projet d'Espagne libérée du Front populaire.

L'agression par les morts s'insère dans un projet d'anéantissement. La négation de l'acte de décès par les franquistes exprime leur refus de considérer que, même décédé, le trépassé républicain puisse rester dans la communauté nationale. En refusant leur mention dans les registres d'état civil, les nationalistes persécutaient les vivants, leur déniaient le veuvage et le deuil, et bannissaient symboliquement ces morts de la nation. Cet État décidait ainsi de

31 – Josep Maria Solé I Sabaté, «Las represiones», in Stanley Payne y Javier Tusell, *La Guerra civil. Una nueva visión del conflicto que dividio España*, Madrid, Temas de Hoy, 1996, p. 585-634.

32 – *Ibidem*.

33 – Michael Richards, *op. cit.*, p. 29.

34 – Yannick Ripa, «Armes d'hommes contre femmes désarmées : de la dimension sexuée de la violence dans la guerre civile espagnole», in Cécile Dauphin et Arlette Farge, *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 135-136.

35 – Maud Joly, *Histoire, mémoire et violence sexuée. En Espagne de la guerre civile au premier franquisme. Les tontes des femmes républicaines*, Mémoire de DEA, Institut d'études politiques de Strasbourg/Université Rennes 2-CRHSICO, 2001.



ne plus administrer l'état civil d'une partie de la population. Mais, comme en Arménie, en Amérique du Sud ou ailleurs, la mémoire a résisté au déni de deuil. Dans les villes minières des Asturies, plus de 50% des victimes de la répression nationaliste réapparurent dans les registres civils dès 1975, à la suite du décès de Franco<sup>36</sup>. Et le mouvement s'amplifie actuellement en Espagne pour identifier les restes continuellement mis à jour dans les fosses communes de la guerre civile, dont le souvenir s'est perpétué malgré le temps.

Si, par son ampleur et sa radicalité, l'extermination des Juifs européens par les nazis, pendant la Seconde Guerre mondiale, demeure un événement inédit, l'entreprise, comme en Espagne, prit dès le départ une orientation mnémo-nécrologique, en déniaut aux morts leur appartenance à la communauté nationale. En 1935, les Nazis interdirent, en Allemagne, que les noms des morts de guerre juifs puissent être gravés sur les monuments commémoratifs de la Guerre de 1914-1918<sup>37</sup>. Pourtant, dans les cimetières militaires, les stèles funéraires des soldats juifs furent maintenues, flanquées par des croix. Par la suite, comme en d'autres lieux, l'agression nazie à l'encontre des Juifs reprit les gestes habituels de la terreur : massacre, abandon des corps sur la voie publique, exposition des cadavres.

Leur déportation, c'est-à-dire l'organisation de la capture à l'échelle européenne et du déplacement vers les camps d'extermination pour appartenance de race, constitue l'un des caractères inédits de la Shoah. Le génocide fut la suite logique de la qualification de l'ennemi comme catégorie sous-humaine, nuisible à l'espèce supérieure que les exécuteurs prétendaient représenter. Parce qu'il n'était plus question d'affrontement entre armées, les distinctions entre civils et militaires, comme entre combattants et non combattants et surtout entre les hommes en âge de se battre d'un côté et les femmes, les enfants et les hommes âgés de l'autre, n'avaient plus aucun sens.

Dans le meurtre de masse, théorisé et mis en œuvre par les idéologues nazis, on ne peut séparer les principes d'exécution de leurs modalités et du devenir des corps<sup>38</sup>. Puisque qu'il s'agissait d'une élimination systématique de toute une population, la gestion de la masse des cadavres sur les lieux même des mises à mort était cruciale. Après les premières exécutions par fusillade, principalement en Pologne, les corps furent jetés anonymement dans des fosses<sup>39</sup>. Plus tard, les victimes furent abattues directement, couchées dans des fosses, en Ukraine et en Biélorussie, autant pour accélérer les cadences d'exécution que pour éviter l'étape du transport des corps et de leur traitement<sup>40</sup>. Les exécutions atteignirent le rythme de plusieurs dizaines de milliers par jour en août et septembre 1941. 33371 personnes furent abattues les 29 et 30 septembre à Babi-Yar (Kiev), et 11000 exécutées le 14 septembre à Nikolajew<sup>41</sup>. En vie, l'ennemi n'était pas tout à fait humain ; mort, son corps n'était qu'un déchet. Comment le traiter ?

36 – Michael Richards, *op. cit.*, p. 29.

37 – George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999, p. 201.

38 – Christian Ingrao, *Les Intellectuels du SD, 1900-1945*, thèse, Université de Picardie, décembre 2001.

39 – Christopher R. Browning, *Des Hommes ordinaires. Le 101<sup>ème</sup> bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

40 – Christian Ingrao, « Violence de guerre, violence génocide : les *Einsatzgruppen* », in Stéphane Audouin-Rouzeau, Annette Becker, Christian Ingrao et Henry Rousso (dir.), *La Violence de guerre, 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Bruxelles/Paris, Complexe/IHTP-CNRS, 2002, p. 219-241.

41 – *Ibidem*.

À l'industrialisation de l'abattage en masse correspondit la carbonisation des corps. Les camps d'extermination furent équipés de fours crématoires destinés à les réduire en cendres à partir de 1942. Il s'agissait de faire correspondre la cadence de la mise à mort avec la cadence de leur débarras. Emblèmes du génocide, les crématoires ne furent pas les seuls systèmes de traitement hors de l'humain des cadavres. Ainsi, le système de fosses d'incinération expérimenté à Auschwitz. Selon Filip Müller, des rigoles destinées à recueillir les graisses qui auraient réalimenté le foyer de combustion y avaient été creusées avec cet esprit d'utilisation et de récupération devenu le symbole de la volonté exterminatrice nazie<sup>42</sup>. On peut citer dans le même ordre d'idées ce qui a été dit de l'exploitation des cadavres comme matériaux à des fins d'expérimentation, la récupération des cheveux, la fabrication de savon<sup>43</sup>.

42 – Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz. Le témoignage de l'un des seuls rescapés des commandos spéciaux*, Paris, Pygmalion, 1980.

43 – Edouard Conte et Cornelia Essner, *La Quête de la race. Une anthropologie du nazisme*, Paris, Hachette, 1995, p. 245-257.

44 – Raoul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, [1985], Paris, Fayard, 1988.

45 – Jean-Claude Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse*, Paris, CNRS, 1993.

Dernier stade de la négation même de la mort de l'ennemi, le secret, maintenu tout au long du processus d'extermination, en était une composante essentielle<sup>44</sup>. Pour taire leur mémoire, pour effacer toute trace de leur existence ainsi que de leur propre action, les Nazis entreprirent de nier que les Juifs aient existé en escamotant les morts, et en subtilisant les traces de leur crime. Dans un système où l'obsession bureaucratique touchait l'ensemble de l'administration, tout fut mis en œuvre pour cacher la solution finale, en codant les courriers, les plans, les consignes, en n'enregistrant pas ceux qui étaient tués dès leur arrivée dans les camps au terme de leur voyage de déportation. À partir de novembre 1944, Himmler ordonna la destruction des installations de mise à mort industrielle pour en garder intact le mystère<sup>45</sup>. Les commandos spéciaux formés dans les camps d'extermination étaient périodiquement liquidés pour que ne demeurent les traces ni des victimes incinérées dans les fours des crématoires ou sur les bûchers à l'air libre, ni des instruments des meurtriers, l'extermination devant s'achever par la réduction en cendres des cadavres de ceux qui venaient d'être gazés. Les cendres même étaient ensuite dispersées dans les champs, les étangs ou les rivières des alentours.

Cette entreprise du secret, les négationnistes cherchent à la réactiver aujourd'hui en brouillant les représentations de l'extermination. Mais au sein de la communauté juive et de la majeure partie de la sphère occidentale, la destruction des morts, comme dans d'autres lieux et à une autre échelle, a transmué le deuil impossible en culte de la mémoire. Elle a fait de la Shoah, depuis les années 1960-1970, l'épisode central de cette guerre, à partir duquel est orientée quasi toute lecture de l'événement, et teintée la compréhension même de l'ensemble du XX<sup>ème</sup> siècle.

De l'adversaire respecté dont la dépouille est honorée à l'ennemi méprisé dont il faut faire disparaître les restes, la palette des figures de l'Autre est infinie. Au moment de l'affrontement, qu'il

s'agisse de conflits internationaux ou de guerres portant un autre nom, les formes variées du traitement de son corps, mort ou vivant, donnent le sens du combat qui est mené. Mais que les belligérants s'engagent au nom de la liberté, de la paix, de l'indépendance, de la justice, de la race ou de la religion, ils ont à traiter les cadavres de leurs ennemis. Traitement matériel et spirituel dont aucun camp ne peut faire l'économie. Cela explique comment, parallèlement à la codification de plus en plus précise et raffinée des conflits entre nations depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, les déchaînements de violence et des pratiques de barbarie subsistent malgré les législations, prêts à s'effacer devant l'hommage rendu aux défunts, ou à surgir pour un dernier outrage.

*Luc Capdevila et Danièle Voldman*



Martha Rosler, *Honors*  
(*Striped Barial*),  
extrait de la série *Bringing  
The War Home: House Beautiful*,  
1967-1972,  
photomontage imp. comme photo  
couleur, éd: 10 – 51 x 61 cm



Dessin de Rémi